



C A B O U R G

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CABOURG

Dépôt des candidatures avant le 22 AVRIL 2026

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il doit être procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (application des articles L. 123-6, R.123.11 et R.123.12 du code de l'action sociale et des familles).

Ce Conseil est présidé par le maire et comprend, en nombre égal des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres désignés par le maire, dont :

- 1 représentant des associations familiales (présenté par l'UDAF),
- 1 représentant des associations de personnes handicapées,
- 1 représentant des associations de personnes âgées,
- 1 représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Les associations mentionnées ci-dessus, doivent proposer au maire une liste comportant au moins 3 noms.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Ne peuvent siéger au conseil d'administration des personnes qui seraient fournisseurs de biens et services au CCAS.

Les mandats des administrateurs élus et nommés du Conseil d'Administration courront jusqu'aux prochaines élections municipales.

Les candidatures sont à adresser avant le **22 AVRIL 2026** à Monsieur le Maire de CABOURG, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat de la Mairie contre accusé de réception.

Fait à Cabourg, le 8 avril 2026
Le Maire de Cabourg
Président du C.C.A.S. de Cabourg
Emmanuel PORCQ